

Assises nationales de l'enseignement de la philosophie de Nanterre

Motion de soutien à l'adresse des lycéens et étudiants arrêtés le 22 mai au lycée Arago et place de la République, jugés en comparution immédiate le 15 juin au TGI de Paris (le procès a été renvoyé au 4 décembre) . Cette motion a été remise à un participant des assises afin d'être lue sur place le jour même.

« Les assises condamnent avec fermeté les interventions policières dans nos établissements, les conditions dans lesquelles des lycéens et étudiants ont été interpellés et placés en détention provisoire pour participation à des assemblées générales.

Nous réclamons que les mesures disciplinaires et judiciaires prises à leur encontre dans le cadre du mouvement contre la loi O.R.E soient levées. »

Résultat du vote des assises : motion adoptée à l'unanimité des 89 présents (moins 2 refus de vote, 4 abstentions et un contre).

Les assises rassemblaient des organisations syndicales (CGT éduc'action, SNES-FSU, SNESUP-FSU, SNFOLC, SUD Education), des associations de professeurs de philosophie (ACIREPH, APPEP), des départements de philosophie de l'enseignement supérieur (Paris 10, Paris 8, Bordeaux, Montpellier, Caen...), ainsi que de nombreux professeurs de philosophie.